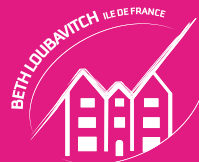


La Sidra

DE LA SEMAINE



'HOUKAT - BALAK

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

'Houkat

D.ieu enseigne à Moché les lois de la Vache Rousse. Après quarante ans d'errance dans le désert, le Peuple juif arrive dans le désert de Tsine. Myriam quitte ce monde et le peuple, privé du puits de Myriam, réclame de l'eau. C'est alors que Moché va frapper le rocher pour qu'en jaillisse de l'eau (au lieu de lui parler). L'eau jaillit mais ni Moché ni Aharon ne pourront entrer en Terre Sainte.

Aharon meurt et lui succède son fils Elazar. Le peuple parle encore une fois contre D.ieu et Moché. Une épidémie s'en suit alors et frappe le camp. Elle sera enrayée par un serpent d'airain brandi par Moché.

Moché mène des batailles contre les rois Si'hon et Og, conquiert leurs terres, à l'est du Jourdain.

La Paracha 'Houkat commence avec le verset : « Voici le décret de D.ieu » et poursuit en décrivant le processus de purification requis après qu'une personne a été en contact avec un corps humain sans vie.

Nos Sages expliquent que le terme 'Houkat, « décret », évoque une loi qui ne peut être comprise par la logique humaine. Car tout le concept de la pureté et de l'impureté rituelles n'est pas quelque chose qui peut être saisi par notre intellect.

Pourquoi quelqu'un qui aurait été en contact avec un corps devrait-il être considéré comme impur ? Il n'a ni péché ni transgressé une interdiction. Bien au contraire, prendre soin d'un corps, le préparer pour l'enterrement et l'enterrer constituent un acte de bonté immense pour la personne qui a quitté ce monde et pour sa famille. Pourquoi celui qui accomplit un tel acte n'aurait-il pas le droit de pénétrer dans le Temple ou de prendre part à la consommation des sacrifices, parce qu'il s'est rendu impur ?

Cela va encore plus loin. Une fois que la Torah a décrété que la personne qui a été en contact avec un corps est devenue impure, le procédé qui lui est indiqué pour regagner sa pureté est encore plus difficile à comprendre.

En fait, le Midrach relate que lorsque D.ieu dit à Moché qu'une personne devenait ainsi impure, son visage perdit sa coloration et il s'exclama : « Comment une telle personne peut-elle regagner sa pureté ? ». Et même après que D.ieu lui eut indiqué le processus de purification, utilisant les cendres de la Vache Rousse (ce qui est le sujet de cette Paracha), Moché demanda : « est-ce suffisant ? ».

Edito

La liberté, toujours !

C'était un temps de ténèbres et de terreur, un temps où le totalitarisme étendait ses tentacules sur l'Europe et où, sur le territoire de l'URSS, les Juifs souffraient de l'oppression encore plus que tout autre. Ceux qui pouvaient fuir l'enfer que ce pays était devenu le faisaient au prix de tous les dangers. Rabbi Yossef Its'hak Schneersohn, le précédent Rabbi de Loubavitch, continuait son œuvre. Rien ne semblait pouvoir l'impressionner. Il connaissait son chemin et y avançait malgré toutes les tentatives d'intimidation. Ses discours, commentaires de Torah, étaient suivis par la police politique mais cela ne l'arrêtait pas. Rabbi Yossef Its'hak était un homme libre.

Cela dura ainsi jusqu'à ce que le pouvoir dictatorial décide de l'arrêter. Pour les tyrans, la liberté est toujours insupportable, et ici, elle était juive et de plus portée par l'attachement au judaïsme. C'était autant de circonstances aggravantes. Le 15 Sivan 1927, Rabbi Yossef Its'hak fut arrêté et emmené dans une de ces prisons d'où chacun savait qu'on revenait rarement. Après des semaines de torture et d'angoisse, il fut finalement libéré les 12-13 Tamouz et, à la suite de cette libération, put quitter l'Union Soviétique. C'est ainsi qu'au bout d'un long parcours il finit par arriver aux Etats-Unis où il s'installa, suivi peu après par le Rabbi. Il est clair que cette date du 12 Tamouz n'est pas simplement une étape dans une longue histoire. C'est un moment crucial où se joue tout l'avenir d'un monde. Le combat du Rabbi Précédent pour la liberté est ainsi exemplaire et porteur d'enseignement. Car il existe toujours en notre temps des formes de totalitarisme qui aspirent à réaliser une sorte d'uniformité. Et parfois, ce totalitarisme peut prendre des aspects bien modernes et pacifiques. Il n'en est pas moins un système d'oppression. Face à lui, quel que soit son visage ou son nom, nous avons reçu du Rabbi Précédent et de sa libération un enseignement définitif : ne pas plier. En toute simplicité et sérénité, et sans agressivité, nous continuons d'être nous-mêmes et, témoins d'une liberté éternelle, nous attendons celle, incontestable, que le Machia'h instaurera.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

Jeûne du 17 Tamouz :

Jeudi 6 juillet 2023

Début : 3h 17 Fin : 22h 48

Suite en page 2

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 21h 39

Sortie : 23h 03

Bordeaux 21.34
Deauville 21.51
Grenoble 21.10
Lille 21.45

Lyon 21.16
Marseille 21.04
Montpellier 21.11
Nancy 21.23
Nantes 21.48

Nice 20.58
Rouen 21.47
Strasbourg 21.17
Toulouse 21.21



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE

CHABBAT

'HOUKAT-BALAK

A partir du dimanche 25 juin 2023 Pose des Téléphones : 4h 17 Heure limite du Chema : 9h 50 Fin Kidouch Levana : toute la nuit du dimanche 2 au lundi 3 juillet 2023

D'où venait la difficulté qui se posait à Moché ?

Dans tous les autres cas d'impureté rituelle, il s'agissait, en fait, d'une personne vivante. Tant qu'il existe une connexion entre l'âme et le corps, l'âme, qui est « une véritable partie de D.ieu », peut surmonter toute déficience spirituelle et va, en fait, jusqu'à élever le corps à un statut où il peut également devenir pur. Mais après que l'âme a quitté le corps et que le lien entre eux a été coupé, cette dynamique n'est plus possible. La mort apporte avec elle une notion de fin. Apparemment, l'âme n'a plus aucun lien avec le corps dont il ne reste que la dimension matérielle, physique. C'est la raison pour laquelle le corps, lui-même, est une source d'impureté. Une fois qu'une telle impureté a été transmise à une autre personne, il apparaîtrait que la pureté ne peut jamais être regagnée.

D.ieu informe cependant Moché que ce lien entre l'âme et le corps n'est jamais totalement coupé. Pendant que l'âme habitait le corps, il étudiait la Torah et accomplissait les Mitsvot. La conséquence en est que la qualité Divine de la Torah s'imprègne dans le corps, de façon permanente. Même après le départ de l'âme, ce lien Divin perdure. C'est pourquoi, il n'y a aucune notion de fin, associée à l'impureté transmise par un corps, et l'on peut retrouver la pureté, même après un contact avec la mort.

Toutefois, cette possibilité est un « décret », quelque chose que notre esprit ne peut réellement comprendre. Car l'intellect humain ne peut appréhender une relation entre quelque chose qui est matériel et quelque chose qui est spirituel que lorsque les deux sont en contact. Mais de la perspective de D.ieu, le matériel et le spirituel ne sont jamais véritablement séparés et même quand, selon toutes apparences, il n'existe plus de lien, l'empreinte du spirituel reste marquée, à tout jamais. Plus encore, cette empreinte spirituelle nous permet de gagner la prise de conscience de la vérité ultime : même

notre existence matérielle est une expression de la Divinité. De ce point de vue, l'impureté n'est que temporaire.

Balak

Balak, roi de Moav, engage le prophète Bilaam pour maudire le Peuple juif. Incapable d'y parvenir, ce sont des paroles de bénédictions qui sortent de sa bouche ainsi que la prédiction de la venue de Machia'h. Le peuple faute avec les filles de Moav qui le poussent à pratiquer l'idolâtrie. L'un des princes de tribu conduit publiquement une princesse Midianite dans sa tente. Pin'has les tue alors tous les deux, ce qui met immédiatement fin à la plaie qui s'était abattue sur le peuple.

Le nom de cette Paracha, Balak, soulève une question : Balak était un homme impie, un roi immoral qui haïssait le Peuple juif et voulait l'annihiler. Nos Sages statuent que l'on ne doit pas nommer une personne sur un homme mauvais. Il est sûr que ce principe s'applique également au nom d'une partie de la Torah. Pourquoi donc ce nom est-il immortalisé comme titre d'une Paracha ?

Essayons de répondre à cette question. La Torah relate la façon dont Balak loua les services de Bilaam, un mystique pervers et perversi et lui demanda de maudire le Peuple juif. Mais D.ieu empêcha la réalisation de ce projet malveillant, puisqu'à chaque tentative de malédiction, D.ieu le força à prononcer un flot de bénédictions puissantes à leur égard, y compris des bénédictions qui se réaliseront et seront visibles à la venue de Machia'h.

Nommer la Paracha Balak est un moyen de nier et de transformer les forces qui lui sont associées. Le nom Balak sert de source éternelle d'influence positive, écrasant toute force qui tente de faire du mal au Peuple juif et montrant comment elle peut être transformée en bénédiction et en bien. Cela reflète le but ultime de la Torah : non seulement nous protéger et nous sauvegarder de toutes les influences indésirables mais également les transfor-

mer en forces qui nous aident, leur permettant ainsi de remplir leur rôle dans le projet Divin.

Cependant, cette réponse soulève une autre question. En effet, il aurait donc paru plus adéquat de nommer la Paracha Bilaam et non Balak. Après tout, Bilaam était également un homme mauvais et ce fut lui, et non Balak, qui prononça les bénédictions à l'égard du Peuple juif. Pourquoi est-ce donc Balak dont le nom est pérennisé et non celui de Bilaam ?

Une leçon importante se dégage de la réponse. Balak nous enseigne que nous devons utiliser le potentiel que nous possédons pour susciter des activités positives. Il ne suffit pas d'attendre patiemment que l'on demande de nous une contribution pour nous engager. Tout comme Balak, nous devons faire le premier pas pour immortaliser notre héritage de la Torah.

Entamer quelque chose est difficile : il faut combattre l'inertie. C'est la raison pour laquelle la Torah utilise cet exemple. Il s'agit d'éveiller notre prise de conscience sur le fait qu'il faut être actif. Non seulement devons-nous répondre à notre environnement de la manière indiquée par la Torah mais il nous faut prendre des mesures pour changer cet environnement, en suivant les lignes directrices de la Torah.



AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

A 3mn de la Porte de Pantin

LE NUMERO 1
DE LA COMMUNAUTÉ

32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais

Prise de RDV :
Feivel Basanger
01 41 83 19 23
06 21 65 58 71

Service Porte à Porte
- 8 € sur présentation de la Sidra

Etude du **RAMBAM**

• **DIMANCHE 25 JUIN – 6 TAMOUZ**

• **LUNDI 26 JUIN – 7 TAMOUZ**

Mitsva positive n° 153: Il s'agit du commandement que le Saint béni soit-Il nous a ordonné à propos du compte des mois et des années.

• **MARDI 27 JUIN – 8 TAMOUZ**

Mitsva positive n° 153: Il s'agit du commandement que le Saint béni soit-Il nous a ordonné à propos du compte des mois et des années.

Mitsva positive n° 59: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire sonner des trompettes au Temple lors de tous les sacrifices saisonniers ainsi que dans les moments de détresses lorsque nous implorons D.ieu.

• **MERCREDI 28 JUIN – 9 TAMOUZ**

Mitsva positive n° 59: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire sonner des trompettes au Temple lors de tous les sacrifices saisonniers ainsi que dans les moments de détresses lorsque nous implorons D.ieu.

• **JEUDI 29 JUIN – 10 TAMOUZ**

Mitsva positive n° 59: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire sonner des trompettes au Temple lors de tous les sacrifices saisonniers.

LOIS DE LA MEGUILA ET DE HANOUKA DANS LE MICHNE TORAH CHAPITRES 1 et 2.

• **VENDREDI 30 JUIN – 11 TAMOUZ**

LOIS DE LA MEGUILA ET DE HANOUKA DANS LE MICHNE TORAH CHAPITRES 3 et 4.

Mitsva positive n° 213: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de prendre une femme pour épouse en suivant la procédure consacrée (Kidouchin): en lui remettant un objet de valeur ou par un acte écrit ou par la cohabitation.

• **SAMEDI 1^{er} JUILLET – 12 TAMOUZ**

Mitsva positive n° 213: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de prendre une femme pour épouse en suivant la procédure consacrée (Kidouchin) : en lui remettant un objet de valeur ou par un acte écrit ou par la cohabitation.

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

QUE LA SURVEILLANCE DES SERVICES SECRETS SOIT SUSPENDUE...

Le ministre Orlov demanda qu'on lui apporte le dossier contenant les documents sur le Rabbi Schneersohn. Il en prit connaissance, dans l'ordre. Il parvint à la conclusion que la calomnie et la haine avaient eu pour effet de déformer la réalité et le jugement contre Rabbi Schneersohn, de Loubavitch.

Orlov communiqua son avis au ministre de l'Intérieur. Selon lui, Rabbi Schneersohn était la victime de cette calomnie et de cette haine. Si le ministre de l'Intérieur partageait cet avis, il lui proposait de consulter le général-gouverneur, le comte Gallitzin pour déterminer s'il était nécessaire de maintenir la surveillance des services secrets sur le Rabbi Schneersohn de Loubavitch, ou bien si le moment était venu de la supprimer.

Le ministre de l'Intérieur fut également de cet avis et il écrivit en ce sens à Gallitzin. Celui-ci lui répondit, le 7 mars 1847, que, selon les informations qui lui avaient été communiquées par les gouverneurs des régions de Vitebsk et Moguilev, le citoyen d'honneur, le Rav Schneersohn de Loubavitch, par son bon comportement, méritait que la surveillance des services secrets soit suspendue.

Quand il reçut cet avis, Orlov écrivit au ministre de la Culture Obarov et il sollicita son accord. Quand il l'obtint, il s'adressa,

le 19 mars 1847, par l'intermédiaire du directeur du quatrième groupe, au sein du troisième bureau, aux directeurs des services secrets de Vitebsk et de Moguilev pour leur demander de mettre un terme à la surveillance du citoyen d'honneur, le Rabbi Schneersohn, de Loubavitch et d'en faire part aux services du ministère de l'Intérieur.

Le ministre de l'Intérieur indiqua à Gallitzin qu'à l'issue d'une enquête sur le citoyen d'honneur, Rabbi Mendel Shachnovitch Schneersohn, de Loubavitch, il avait été établi que, dans le domaine politique, il était un homme irréprochable et droit. La surveillance personnelle des services secrets, qui avait duré six ans, était donc supprimée.

Deux semaines plus tard, Gallitzin reçut la réponse de son oncle, le félicitant d'avoir multiplié les efforts pour faire le bien, établir la vérité et la justice. L'oncle lui écrivit :

« A mon sens, Rabbi Schneersohn aura besoin de ta protection, maintenant plus encore qu'auparavant, car, quand il était surveillé par les services secrets, ceux-ci pouvaient attester que la suspicion politique était infondée. Désormais, cette surveillance est supprimée et, dès lors, qui portera témoignage de la vérité et de la droiture pour le sauver de ceux qui le

poursuivent et de ses ennemis ? »

Le vieux comte poursuivit :

« Je me souviens de la dénonciation dont fit l'objet Rabbi Barou'hovitch, le grand-père de Rabbi Schneersohn, de la part de ceux qui le poursuivaient, de ses ennemis. Après que son honnêteté et sa droiture, dans le domaine politique, aient été établies, ceux-ci ont fait pleuvoir les accusations sur lui, au point de le faire convoquer, une seconde fois, à Pétersbourg, où il fut emprisonné à Tayne Soviet. Il fut pratiquement décidé qu'il serait condamné à une incarcération perpétuelle, à Pétersbourg. C'est uniquement grâce aux hommes droits des cercles gouvernementaux et, avant tout, grâce à la droiture et à la finesse de cœur de notre maître, le tsar Alexandre qu'il fut totalement libéré.

A n'en pas douter, il en sera de même pour Rabbi Schneersohn, son petit-fils. Ses ennemis et ceux qui le poursuivent parmi les Juifs, se considérant comme des hommes cultivés, le calomnieront et le dénonceront. Tu dois donc savoir qu'il est de ton devoir de protéger cet homme honnête, qui lutte contre ses frères rejetant leur Torah, la Torah de Moché. »

(Extrait du Livre "Haskala"
Traduction Haim Mellul)

ETINCELLES

DE MACHIA'H

TOUT EST ENTRE NOS MAINS

Le Tanya (chap. 37) enseigne : « Cet accomplissement ultime du temps de Machia'h et de la résurrection des morts, qui est la révélation de la Lumière Divine infinie dans ce monde, dépend de nos actions et de notre travail pendant tout le temps de l'exil ».

La période actuelle est celle des « talons de Machia'h », au sens où elle précède immédiatement sa venue. Ainsi, chacun doit ressentir cette idée constamment, dans son service de D.ieu quotidien. Lorsqu'on ressent profondément et sincèrement que l'effort que l'on fait, la Torah que l'on étudie hâtent la venue de la Délivrance et entraînent le monde à son parachèvement en faisant la « résidence de D.ieu ici-bas », alors il est bien clair que l'on ne peut que redoubler d'enthousiasme afin de mener le processus à son terme aussi vite que possible

(d'après Likouteï Si'hot, vol. XXI, p.18) H.N.



CENTRES AÉRÉS GAN ISRAEL D'ÉTÉ du 10 au 28 juillet 2023

PARIS 7^e & 15^e	Yossi Mergui	06 22 03 33 07
PARIS 11^e	Israël Altabé	06 23 91 52 02
PARIS 12^e *	Yossef Martinez	06 61 10 62 10
PARIS 13^e	Haïm Assouline	06 20 87 35 05
PARIS 19^e	Secrétariat	07 45 04 32 28
PARIS 20^e	Mme Chabat	06 23 20 53 39
ANTONY	Yoni Bokobza	06 46 39 87 85
AUBERVILLIERS	Mme Kalmenson	06 03 36 31 51
BONDY	Mendel Ben Nephtali	07 82 19 48 26
BONNEUIL	Mme Altabé	06 69 04 81 20
BOULOGNE	Michaël Sojcher	06 20 44 07 63
BRY/MARNE	Mme Asseraf	06 22 63 65 98
CLICHY/LEVALLOIS *	Lévi Uzan	06 49 54 35 66
EPINAY	Yossef Abrahami	06 11 42 15 33
LES LILAS	Mme Sarfati	06 61 50 35 47
MONTROUGE	Mme Mimoun	06 15 70 40 48
NEUILLY/SEINE	Mme Benhamou	06 69 72 15 53
PAVILLONS/BOIS	Mendel Ben Nephtali	07 82 19 48 26
SARCELLES	Chnéor Albou	06 98 76 07 00
VILLIERS / MARNE	Mendi Mergui	06 31 19 94 92
YERRES	Elihou Attal	06 87 51 66 27

* Ouvert en août

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QU'EST-CE QUE LE 17 TAMOUZ ?

Cette année, le jeûne du 17 Tamouz est jeudi 6 juillet 2023. On ne mange ni ne boit depuis le matin à **3h 17** (en Ile-de-France) jusqu'à la tombée de la nuit à **22h 48** (en Ile-de-France). On récite la prière « Avinou Malkéno » le matin et l'après-midi.

C'est en ce jour que Moché Rabbéno (Moïse notre Maître) brisa les premières Tables de la Loi à la suite du péché du veau d'or. Bien plus tard, le sacrifice quotidien fut interrompu lors du siège de Jérusalem. Une première brèche apparut ce jour-là dans les murailles de la ville sainte. Enfin, Apostomos installa une idole dans le Temple et brûla un rouleau de la Torah, toujours un 17 Tamouz. Durant les trois semaines suivantes, jusqu'au 9 Av (jeudi 27 juillet 2023), on augmente les dons à la Tsédaka. On évite d'acheter de nouveaux vêtements et on ne prononce pas la bénédiction « Chéhé'héyanou » (par exemple pour un fruit nouveau). On ne se coupe pas les cheveux et on ne célèbre pas de mariage. On évite de passer en jugement.

Suite à l'appel du Rabbi, à partir du 17 Tamouz, nous intensifions l'étude des lois de la construction du Temple (dans le livre d'Ezékiel, le traité Talmudique Midot et le Rambam – Maïmonide).

Durant les neuf jours qui précèdent le 9 Av (à partir du mardi soir 18 juillet 2023), on ne mange pas de viande et on ne boit pas de vin. Par contre, on assistera à un Siyoum (ou on l'écouterà à la radio juive), ce qui est une joie permise durant cette période.

F.L.

BOUTARGUE MAZOUZ FRÈRES

La Boutargue... Par excellence

Livraison gratuite à domicile ou au bureau
sur Paris à partir d'1kg de boutargue

☎ 01 40 03 65 65

145, rue Manin - 75019 Paris



Expédition dans toute la France

e-shop : www.boutargue-mazouz.com

Boutargue de Thon, Boutargue à la Truffe, Ventrèche de thon, Anchois prestige
Coffrets cadeaux Chabbat, Coffrets cadeaux Entreprises...

SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

GRUPE

☎ 01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE



Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE
(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing

Agréé réparateur véhicules

hybride et électrique

(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE ☎ 07.62.00.60.99

☎ 01.57.42.57.42

demandez shmouel
directauto@orange.fr

43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

PRENEZ LE TEMPS DE VIVRE...
Quelques jours, une semaine ou plus!

73



Le BETH LOUBAVITCH vous propose
**2 SÉMINAIRES
D'ÉTUDES EUROPÉENS**

POUR ÉTUDIANTES

SÉJOUR DU

10 AU 24 JUILLET 2023

Inscriptions: 07 56 95 01 22

seminaireetudiantes@gmail.com

POUR ÉTUDIANTS ET FAMILLES

AUX 2 ALPES Hotel Le Panorama
du dim. 30 juillet au dim. 20 Août 2023

Inscriptions: 01 45 26 87 60

En ligne: bethloubavitch-etudiants.com/seminaire

AU PROGRAMME

Cours pour dames - Gan Israël - Rayon Cacher

Possibilité d'hébergement auprès des agences locales



BETH LOUBAVITCH • ÎLE-DE-FRANCE
8, rue Lamartine - 75009 Paris
Tél. : 01 45 26 87 60 • chabad@loubavitch.fr
www.loubavitch.fr



ARDESS

LE CACHER EN LIGNE .eu

www.pardess.eu

40^e ANNÉE

JEUNESSE LUBAVITCH TOULOUSE

organise

2 CENTRES DE VACANCES

PARDESS HANNAH 8-12 ans, Ados 13-16 ans

à S. Lary PLA D'ADET

PARDESS MAMACH Garçons 8-13 ans

au MOURTIS (châlet avec piscine)

du 31 juillet au 17 août 2023

PAF
980.00€

AMBIANCE JUIVE CHALEUREUSE !

Activités sportives, artistiques et culturelles

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports - Possibilité de bourses et d'aides

Renseignements et inscriptions : 05 61 21 27 87
pardess30@gmail.com

SOUTENEZ-NOUS PAR LE VERSEMENT DE LA
TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

SOLTéA plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage

ÉCOLE BETH HANNA-LOUBAVITCH DE STRASBOURG

59, fbg de Pierre - 67000 STRASBOURG

Tél : 07.52.08.08.47 / 03.88.75.66.05

E-mail: bethanna.taxe@gmail.com

BHS - UAI 0672656Y